



# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 10

Date de la convocation : 09/10/2023

- Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, FERREUX Morgane, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, Serge RECOLET, Gabriel POULET. Didier ROUMEAS.

Absente excusée : NERET Florence,

Secrétaire de séance : GRAND Gérard

*Ouverture de la séance à 20 heures 30.*

### **1 - Ordre du jour :**

- Approbation des PV du 26 septembre 2023
- Impayés
- Accrobranche Doucier Aventure
- Plage : avancée du projet d'aménagement
- Salle de l'avenir : étude des devis
- Proposition achat fonds de commerce
- DECI : proposition d'études
- Planification de la réunion de mi-mandat
- Cérémonie du 11 novembre et réflexion sur les fêtes de fin d'année
- Questions diverses.

### **2 - Délibérations :**

*Délibération n°23056*

#### **Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Les communes ont l'obligation d'établir un schéma communal de DECI. Le SIDEC et ED-Tech ont été sollicités pour qu'ils établissent une proposition chiffrée et détaillée de leurs prestations.

Madame le Maire présente au conseil municipal les deux offres. Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal retient celle d'ED-Tech pour un montant de 2 752.00€HT

*Délibération n°23057*

#### **Salle de L'avenir, choix de l'entreprise pour les travaux d'électricité**

Suite à la dernière réunion toutes les entreprises ont été recontactées. L'entreprise Bride et l'entreprise Thomelec ont adressé une nouvelle offre. Madame le Maire présente les offres et le tableau d'analyse. Le conseil municipal décide de retenir l'offre la moins disante : entreprise BRIDE d'Orgelet pour un montant de 11 737.43€HT

*Délibération n°23058*

#### **Salle de l'avenir, choix de l'entreprise pour les travaux d'Huisseries**

Suite à la dernière réunion toutes les entreprises ont été recontactées. L'entreprise Jura Fermetures et l'entreprise Fenêtres fermetures du Jura Espace Orgelet ont adressé une nouvelle offre. Madame le Maire présente les offres et le tableau d'analyse. Le conseil municipal décide de retenir l'offre la moins disante : entreprise Fenêtre Fermetures du Jura d'Orgelet pour un montant de 21 830.74€HT.

### 3- Sujets n'ayant pas donné lieu à une délibération :

- Le PV de la réunion du 26 septembre est approuvé l'unanimité.
- Le montant des impayés de plus de 30 jours s'élèvent à 6 090.29€. Les dossiers d'impayés ont été confiés à un huissier de justice.
- A sa demande Mme Barrier est reçue par le conseil municipal. Elle expose son souhait de céder son affaire : Accrobranche Doucier Aventure à Mr Genestet Olivier présent également.

Le conseil municipal décide que la nouvelle convention sera étudiée par la commission animation, elle sera proposée à la prochaine réunion du conseil municipal. Cette nouvelle convention sera proposée au nouvel acquéreur.

- Aménagement de la plage : l'architecte paysagiste est en train d'élaborer le permis d'aménager
- Planification de la réunion de mi-mandat : la date du samedi 20 janvier à 15h est retenue par le conseil municipal ; la commission d'animation est chargée de travailler sur le déroulé de cette réunion.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30 ; les enseignants seront sollicités pour participer avec leur classe à cette célébration.
- Fêtes de fin d'année : le conseil municipal décide d'organiser un repas communal le 28 janvier 2024.

### 4 – Questions diverses :

- PLUi : Madame le Maire informe les conseillers sur les réclamations suite à l'enquête publique
- Fleurissement : demande d'achat de bulbes pour les massifs
- Le collège de Clairvaux les Lacs a informé les communes des différents voyages scolaires qui seront organisés durant l'année scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

### Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

Le secrétaire ;  
Gérard GRAND



Le Maire  
Nathalie ROUX

